

AFFAIRE N°20/2 - Acquisition de 4 bennes tasseuses - Modification de l'emprunt de 712 800 F contracté auprès de la CDC.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 30 juin 1975, autorisation m'avait été donnée de contracter auprès de la CDC un emprunt de 712 800 F pour compléter le financement de l'acquisition de quatre bennes tasseuses.

Cependant, par lettre en date du 15 octobre 1975, Monsieur le Directeur de cet établissement m'a fait savoir que la Caisse des Dépôts serait disposée à donner une suite favorable à condition que le montant du prêt soit arrondi à 712 000 F et la durée d'amortissement ramenée de 15 à 5 ans.

Je vous demande, donc, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à ramener à 712 000 F le montant de ce prêt et également de 15 à 5 ans la durée d'amortissement.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Uu
Saint-Denis, le
17 novembre 1975
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signe: Henri HURAND
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales
P. GIANI.